

Pôle d'échange de la Gare Viotte - Etude préalable à l'aménagement - Convention avec les partenaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le site de la gare Viotte présente un potentiel de valorisation important. Il est appelé à devenir un pôle d'échange entre les réseaux et les modes de transport. Il doit évoluer dans un contexte en pleine mutation et notamment :

- * les volontés de la SNCF d'aménagement des gares urbaines,
- * l'arrivée prochaine des lignes nouvelles TGV,
- * la mise en place du Plan de Déplacements Urbains et par la suite de la croix ferroviaire d'agglomération,
- * le déplacement de la gare routière et du fret.

Conscients de l'intérêt de ce site et de la nécessité d'intégrer les prochaines évolutions, les partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, le District du Grand Besançon, le Réseau Ferré de France, la SNCF et la Ville de Besançon se proposent de mener conjointement une étude préalable à l'aménagement de celui-ci. La Ville assurerait la maîtrise d'ouvrage et la conduite de cette étude qui a pour objectifs principaux de :

- * proposer un aménagement du site et de la gare proprement dite donnant une place à chaque mode de transport, en favorisant l'intermodalité, la lisibilité et le confort des usagers des transports en commun prioritairement ;

- * inscrire le projet dans un fonctionnement urbain cohérent en terme de déplacement et de qualité de perception et d'image ;

- * proposer un mode opérationnel, une approche financière et un phasage des aménagements pouvant s'inscrire dans un processus de projet à long terme.

Cette étude qui fait l'objet d'un cahier des charges élaboré conjointement par les partenaires devrait se dérouler dans le second semestre de l'année 2000. Il convient donc aujourd'hui d'engager une consultation pour retenir une équipe de concepteurs sur la base d'appel à candidature.

Le choix du concepteur devrait pouvoir s'opérer par la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira fin mai après analyse technique des offres par le comité de site au sein duquel chaque partenaire sera représenté.

Les modalités de participation financière, l'organisation du travail en commun, la constitution du comité de site et du groupe de pilotage feront l'objet d'une convention à intervenir entre les partenaires.

L'étude est estimée à 700 000 F. La participation des sept partenaires est sollicitée sur la base proposée en groupe de travail, soit 100 000 F par partenaire.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le cahier des charges de l'étude,
- accepter que la maîtrise d'ouvrage de l'étude soit assurée par la Ville,
- engager la consultation pour retenir un concepteur,

- autoriser M. le Maire à signer le marché d'études et la convention entre les partenaires,

- financer la part de la Ville sur des crédits à inscrire au BP 2000 au chapitre 90.824/2031.00501.30100,

- solliciter les participations des partenaires précités au financement de cette étude,

- inscrire ces participations au budget de l'exercice courant, par décision modificative à réception de la convention signée, en recettes aux chapitres 90.824/132X.00501.30100 et en dépenses au chapitre indiqué précédemment.

«M. ANTONY : Pour cette étude lancée en concertation avec six partenaires, nous avons le devoir de prendre en compte la prochaine arrivée des TGV en gare Viotte. Il faudra pour cela remodeler le côté Nord de la gare, de même qu'il faudra retravailler l'image de cette gare car ce sera la première vision de la capitale régionale pour les voyageurs qui arriveront soit par les TGV directs soit par la navette. Enfin, il faudra inscrire cette gare dans le PDU en se rappelant que la croix ferroviaire génère un trafic de voyageurs supérieur à celui des TGV. Enfin, il faut organiser sur le site de la gare Viotte l'intermodalité et donner la priorité aux transports en commun.

L'idée que les partenaires ont commencé à élaborer, c'est de faire de la gare Viotte une gare voyageurs spécialisée. Dans cette hypothèse, on déplacerait le SERNAM à Valentin, la gare routière au centre-ville se trouverait à l'emplacement du SERNAM, enfin le fret et le quai militaire iraient à Saint- Ferjeux.

M. BONNET : Je voulais juste dire, Monsieur le Maire, que si j'avais pu parler trois fois au point précédent, j'aurais remercié M. REGNIER. Comme il n'est pas habituel de ma part de le remercier, j'espère que vous me laisserez le faire parce que là il a répondu à une question que l'on posait depuis deux ans. Donc avec un peu de patience on a des réponses.

Mme WEINMAN : Simplement, Monsieur le Maire, on nous demande d'adopter le cahier des charges, mais on n'a même pas eu le projet, alors qu'il était annoncé par courrier.

M. LE MAIRE : On ne vous transmet pas le cahier des charges mais vous pouvez le consulter si vous le souhaitez...

M. ANTONY : Tous les documents d'urbanisme sont consultables au service de l'Urbanisme et lorsque nos collègues reçoivent l'ordre du jour et les projets de délibérations, ils peuvent aller consulter les documents qui sont trop volumineux pour être transmis ou amenés ici.

M. LE MAIRE : Sinon il faudrait que vous veniez avec une brouette pour tous les dossiers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.